

VALIDATION DES ÉPREUVES ET OUTILS DE CERTIFICATION EN E.P.S.
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ETABLISSEMENT :

VILLE :

DEPARTEMENT :

A.P.S.A. :

CHAMP D'APPRENTISSAGE n° 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »		
CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS	OUI	NON
PRINCIPES D'ÉVALUATION		
L'épreuve engage l'élève dans une prestation qui se donne à voir et qui vise à produire intentionnellement des effets esthétiques ou émotionnels pour un spectateur ou un juge		
Le jour de l'épreuve : évaluation des AFLP 1 et 2		
Au fil de la séquence : évaluation des 2 AFLP retenus par l'enseignant parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6		
BARÈMES ET NOTATION		
AFLP 1 noté sur 7 points		
AFLP 2 noté sur 5 points		
AFLP retenus : notés sur 8 points répartis au choix de l'élève avant la situation d'évaluation (choix possibles : 4-4 / 6-2 / 2-6)		
Principes d'élaboration des épreuves du CA		
Une prestation individuelle ou collective face à un public		
Des choix de niveau de difficulté dans les éléments réalisés ou des choix dans les composantes artistiques		
Un ou deux passages		
Des formes d'aide permettant l'engagement et l'expression des compétences des élèves (parade, manipulations, matériel, ...).		
ELEMENTS A EVALUER PENDANT L'EPREUVE		
AFLP1 : « S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention »		
Évaluation de la qualité de la motricité (et de son expressivité).		
Prise en compte du niveau de difficulté/complexité des éléments de la prestation selon l'APSA support		
AFLP2 : « Utiliser des techniques pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue »		
Utilisation par les élèves de principes d'efficacité (paramètres du mouvement, principes de composition d'un enchaînement ou principes chorégraphiques, principes d'interprétation).		
ELEMENTS A EVALUER AU FIL DE LA SEQUENCE		
L'AFLP3 : « Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré »		
Évaluation de la capacité à mémoriser et organiser sa prestation seul ou au sein d'un collectif.		
L'AFLP4 : « Utiliser des critères explicites pour apprécier et/ou évaluer la prestation indépendamment de la personne »		
Évaluation critériée de la capacité à juger dans les activités gymniques ou apprécier sans juger dans les activités artistiques une prestation donnée.		
L'AFLP 5 : « Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée »		
Évaluation de la capacité à s'entraîner en toute sécurité et se préparer physiquement et mentalement.		
L'AFLP 6 : « S'enrichir d'éléments de la culture liés à la pratique abordée pour éveiller une curiosité culturelle		
Évaluation du rapport de l'élève à la culture de référence (vocabulaire et notions essentielles) de l'activité support.		

ETUDIER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

L'ÉPREUVE	L'ÉVALUATION
<p>Différentes modalités de pratique peuvent être mobilisées pour favoriser la construction des AFLP du champ. (Cf. documents ressources sur EDUSCOL). Les modalités de pratique collectives impliquant entraide et solidarité sont à privilégier.</p> <p>Les formes de pratique doivent engager les élèves dans la production intentionnelle d'effets esthétiques ou émotionnels.</p>	<p>Lorsque la production finale est collective, l'évaluation de l'élève (<i>interprétation / maîtrise / tenue de rôles</i>) se fait en appréciant entre autres sa contribution à la qualité de la prestation du groupe.</p> <p>AFLP1 : la synchronisation et la fluidité des actions, la recherche du beau, la maîtrise du risque... l'implication (répartitions des rôles et des actions) peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p><i>AFLP 3 : On pourra attendre des épreuves qu'elles laissent des choix aux élèves (formations présentées, la répartition des rôles, l'aménagement du matériel, les aides à la réalisation, le nombre d'éléments) dans un cadre de pratique donné.</i></p>	<p>AFLP3 et AFPL5 : les capacités à se concentrer, à mémoriser, organiser, sécuriser sa prestation au plus haut niveau de maîtrise possible (répéter, s'observer, essayer, tester, valider...) peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p>Un code de référence pour les « activités codifiées » est à prévoir (<i>éléments hiérarchisés auto référencés ou non, combinaisons ou séries d'éléments, familles d'éléments, aide, parade ou matériel facilitateur, collectif ou individuel, etc.</i>).</p>	<p>AFLP1 et 2 : C'est la référence pour évaluer le niveau de difficulté des éléments composant l'enchaînement et évaluer le respect des exigences de composition.</p> <p>La qualité de réalisation est appréciée à l'aide de différents critères qui peuvent être : amplitude, relâchement, dissociation, déséquilibres et chute non intentionnels, précision, lisibilité des trajets moteurs ...</p> <p>AFLP4 : L'élève doit être capable d'évaluer une prestation indépendamment de la personne qui la réalise. Son appréciation doit se porter soit sur des critères de conformité, soit se construire en articulant un ressenti et des principes d'efficacité travaillés.</p>
<p>Le contexte de l'épreuve peut prévoir deux passages au choix de l'élève avec un temps intermédiaire de concertation et/ou de régulation.</p>	<p>AFLP 4 : Le temps de concertation/régulation peut permettre la finalisation de l'évaluation de juge <i>ou</i> des rôles de spectateurs à partir de « traces » (verbales, écrites, vidéo) de leur activité.</p> <p>AFPL 3 : La continuité de la prestation, le nombre « de blancs chorégraphiques » et la gestion de l'effort peuvent servir d'indicateurs.</p>

CONFORMITÉ ET PERTINENCE DE L'OUTIL DE CERTIFICATION

La commission départementale a jugé l'outil, par rapport au référentiel	conforme	non conforme
<u>Motifs et remarques :</u>		
La commission académique a déclaré l'outil	pertinent	à consolider
<u>Motifs et remarques :</u>		